



## Bénéficiaires

***L'Établissement public foncier Normandie est partenaire de l'État et de toutes les collectivités sans exclusivité sur l'ensemble de la Normandie.***

L'EPF (Établissement public foncier) intervient auprès des collectivités territoriales de la région voire également pour le compte de l'État, pour permettre à ces collectivités de faire face aux enjeux fonciers auxquels elles sont confrontées dans la définition, l'engagement et la réalisation de leurs projets d'aménagement.

Vous souhaitez obtenir l'aide de l'EPF (Etablissement public foncier) ? Que vous soyez le représentant d'une commune ou d'une intercommunalité, contactez-nous dans un premier temps en remplissant le [formulaire de contact](#) (<http://www.epf-normandie.fr/Nous-contacter>) ou au 02.35.63.77.00.